Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne de l'abbé Alphonse Angot

Ballée - Tome I

Ballée, c^on^ de *Grez-en-Bouère* (13 kil.), arrond. de *Château-Gontier* (27 kil.), à 33 kil. de Laval.

Anciens noms

Capella de Balai, XI^e^ s. (Chart. de Marmoutier). — *Ecclesia de Balaeto,* 1097-1125 (Ch. d'Hildebert). — *Y. de Balai,* 1103, 1125 (Cart. de Saint-Vincent, 449). — *Homines de Balae,.. monachi apud Balae manentes,* 1227 (Cart. de Marmoutier). — *R. de Balae,* 1234 (Bilard, 307). — *Le moulin de Balae,* 1265 (Chart. de Bellebranche). — *Le fief de Balae,* XIII^e^ s. (Cart. de la Couture, 235). — *Balaye,* 1304 (Bellebranche). — *Balay,* 1312 (Bibl. nat., fds fr. 8 786). — *Iter de Balleya ad Chemereium,* 1445 (Lib. fundat. I, 29). — *Le rectour de l'iglesse de Ballaie,* 1370 (Arch. nat., P, 1343, f. 4). — *Prioratus de Ballée,* 1539 (Arch. d'Indre-et-Loire, H 382, f. 93). — *Baillée* (Cassini).

Géographie physique

Géologie. — « Schistes carbonifères dirigés du N.-O. au S.-E. et dans lesquels se trouvent comprises des couches de grès avec anthracite, du côté du château de Linières ; ces dépôts ont donné lieu à des exploitations depuis longtemps abandonnées. Tout cet ensemble s'appuie sur du calcaire carbonifère (niveau de Sablé) situé dans la partie la plus septentrionale de la commune. Sables et graviers d'âge tertiaire vers le S. » D.-P. Œ.

Le territoire est régulièrement arrondi autour du bourg, sans accidents de sol, sauf la vallée très douce de l'Erve et, sur la rive gauche, vers Linières, un plateau (83 m.) dont l'altitude est d'une vingtaine de mètres supérieure à la rive droite. Du N. au S., l'Erve traverse la paroisse qu'elle divise en deux cantons d'égale étendue, et baigne le bourg qui s'allonge dans le sens de son cours, et le long de la vieille route, maintenant nationale, de Mayenne à la Flèche. Quoique le ruisseau des fontaines Sallerie et celui du Buignon soient indiqués comme passant dans le bourg (1401, 1485), aucun affluent appréciable n'arrive à l'Erve dans cette partie de son cours ; aucun n'est envoyé non plus à la Vaige qui pourtant atteint presque la limite E. de la commune. Sans qu'on sache pourquoi, Jaillot a figuré le bourg entouré d'une enceinte et Cassini a reproduit cette faute. Une voie visible encore de Meslay à Brûlon traversait de l'O. à l'E. le bourg où l'on cite à toutes les époques les rues de Bouère et d'Anthenaise. La voie de Saulges à Sablé forme, sur une longueur de 3 kil., la limite E. vers Saulges. Les textes mentionnent au XVI^e^ s. les chemins de Sablé, de Saint-Loup, de Chemeré. Jaillot n'indique qu'un seul chemin, celui de Grez-en-Bouère, et Cassini n'en marque aucun. On mentionne en 1560, au bourg, le pont du haut et le pont du bas. Le prieur accorde en 1785 un terrain pour la reconstruction du pont, qui a dû être remplacé depuis 50 ans. Aujourd'hui par la route nationale sus indiquée, par des chemins de diverse importance, le bourg communique avec Épineux, E. (4 kil.). — Auvers (Sarthe), E. (5 500 m,). — Saint-Loup-du-Dorat, S. (5 kil.). — Beaumont-Pied-de-Bœuf, S.-O. (3 500 m.). — Préaux, O. (4 kil.). — Chemeré-le-Roi, N.-O. (5 kil.). — Saulges, N.-E. (5 500 m.).

Superficie : Cadastrée en 1828 par M. Édouard Lair, 1 419 hect. — Miroménil y signale, 1696, pour une étendue de 500 arpents, 300 en terre labourable, 106 en prés, 60 en vignes, 40 en bois et 9 métairies d'un fonds médiocre. Le sol produisait en assez grande abondance blé, méteil, froment, orge, avoine et sarrasin, pois, lin et chanvre. Le froment pur avait pris faveur au XVIII^e^ s. En 1707, la part de dîme du curé pour le vin, qui n'était

que d'un tiers, produisait encore 18 pipes ; elle n'est plus que de 1 à 3 pipes depuis cette époque. Les clos les meilleurs étaient Vaugoulu, les Grandes-Jouannières, Pincesmes et la Fresnaie. Ces deux derniers furent replantés en 1515 et 1516. Cette culture n'occupe plus, comme souvenir, que deux à trois hectares.

Industrie

Industrie. — Un chapelier exerçait son métier en 1720 et demandait à ses apprentis trois ans et demi. Cette fabrication n'avait pas cessé en 1790. Un aubergiste prend un abonnement de 44 ℔ pour vendre de l'eau-de-vie en détail, « dans sa maison, seulement, à pot et pinte, » 1722. Le boisseau pesait 64 livres. De nombreux moulins s'échelonnaient sur l'Erve.

Population, administrations

Population : Moyenne des naissances, 1700-1710, 28 ; — 130 feux en 1697 ; — 640 hab. en 1726 ; — 600 à 700 communiants en 1780 ; — 611 hab. en 1797 ; — 837 hab. en 1803 ; — 828 hab. en 1821 ; — 838 hab. en 1831 ; — 917 hab. en 1841 ; — 1 105 hab. en 1851 ; — 1 082 hab. en 1861 ; — 1 029 hab. en 1871 ; — 903 hab. en 1881 ; — 899 hab. en 1891 ; — 840 hab. en 1897, dont 539 au bourg. 51 lieux habités parmi lesquels : Commeré, 36 hab. ; — la Taillandrie, 14 hab. ; — la Galardière, 14 hab. ; — la Pinsonnière, la Monnerie et la Touche étaient en tourne avec Beaumont jusqu'en 1790.

Bureau de poste (1873), *télégraphe* (1883). *Gendarmerie,* supprimée vers 1847, *notaire* et *médecin.*

Foires et marchés

Le *marché* du jeudi et les *foires* de la Saint-Jean (24 juin) et de la Sainte-Croix (14 septembre) furent créés par ordonnance de Henri III, en 1578, en faveur de Jean de Girard ; il prenait 2 sols 6 den. sur tous les marchands déballant sous les halles, sauf les pintiers et quincailliers qui devaient un « chef-d'œuvre. » Deux nouvelles foires avant 1752, le 6 mai, Saint-Jean-Porte-Latine, et 26 juillet, lendemain de la Saint-Jacques. Trois foires en 1780, 1797 ; cinq en 1799 avec marché au quartidi ; actuellement, le 6 mai, le 25 juin, où se gagent les domestiques, et le 14 septembre. Marché, le jeudi. Les halles dont les derniers vestiges ont disparu depuis vingt ans consistaient en une série de porches appuyés aux maisons en face l'église.

Institutions religieuses (paroisse, église, presbytère, etc.)

Paroisse de l'archidiaconé et du doyenné de Sablé, en deçà de l'Ouette, de l'élection de La Flèche, du ressort judiciaire du comté de Laval ; — 1797, de la mission de Sablé ; — succursale, 5 nivôse an XIII, de l'archiprêtré de Château-Gontier et du doyenné de Grez-en-Bouère, avec vicariat érigé le 1er août 1831. — an IV, chef-lieu de canton pour Beaumont-Pied-de-Bœuf, Bouessay, le Buret, Préaux, Saint-Loup-du-Désert. Précédemment le chef-lieu était à Beaumont.

L'*église* paroissiale et priorale, dédiée à saint Sulpice, avec tour sur l'intertransept à laquelle on accédait par une échelle, vis-à-vis l'autel Saint-Sébastien, était trop petite pour la population en 1780. Elle a été augmentée, avant 1870, des deux bas côtés et couronnée extérieurement d'une flèche, ou plutôt d'une aiguille, beaucoup trop mince et effilée pour la large base qu'elle surmonte. Le chœur avait été reconstruit en 1735 et la première pierre était gravée aux armes de M. de Farcy. Les autels de N.-D. et de Saint-Sébastien furent « faits et parfaits en 1694 par les dons de Mlles Marquise Berthelot et Jeanne Thieslin. » Les stalles, du XVIIIe s., viennent de Bellebranche ; un bénitier assez curieux, en marbre de Saint-Berthevin, de style grec, est plaqué au mur à gauche de la grande porte. On y lit, outre le monogramme I. H. S., les initiales R. B. — Un jour de Pentecôte, vers

l'an 1500, deux particuliers, Jean David et Louis Letaillandier, poursuivis par les recors du bailli de Sainte-Suzanne, se jetèrent l'un dans le cimetière, l'autre dans l'église, pour jouir de l'immunité du lieu, mais en furent arrachés violemment et conduits brutalement dans la prison de Sainte-Suzanne avec force blasphèmes. L'official adressa un mandement au doyen d'Évron pour obtenir leur élargissement, menaçant le bailli et ses complices d'excommunication s'ils n'obéissaient pas à la troisième sommation. — La *confrérie* de N.-D. et de Saint-Jacques existait en 1477, celle du Rosaire avant 1652. *Bénéfices :* la chapelle *Hayer,* fondée le 16 février 1481, par Jean Hayer, prêtre, à charge d'une messe à l'autel de N.-D., dotée de deux maisons au bourg, et dont la famille Lebigot eut le patronage. René *Cousin,* promoteur de l'évêché, 1560 ; Franç. *Duchemin,* chanoine de Saint-Tugal, fils de noble Jean D. et d'Anne Leroux, 1660, furent titulaires ; — la chapelle de la *Goupillère,* fondée le 11 décembre 1499 par Jean Fortin, curé, sur le lieu de la Goupillère et 6 quartiers de vignes, et chargée aussi d'une messe à l'autel de N.-D. Le seigneur de Ballée, qui avait le droit de présentation alternativement avec le procureur de fabrique, nomma, en 1578, René de *Girard,* son fils, malgré l'opposition très vive des paroissiens. Martin de la *Haie,* chapelain en 1629 ; — la chapelle du *Pré-Rond* avait pour dotation le Pré-Rond en Mézières-sous-Lavardin, où les Le Vayer de Ballée étaient aussi seigneurs, et Malabry, terre noble du Buret ; elle se desservait au grand autel. Parmi les titulaires : Franç. *Bault,* d'une famille de magistrature angevine, qui, devenu conseiller au présidial d'Angers, résigna à Charles B., son frère, abbé de la Clarté-Dieu, 1625. Louis *Gruau,* curé de Saulges (V. ce nom), 1631. Henri de *Ballée,* fils naturel du seigneur, 1668-1678. Michel *Durand,* curé de Chambord. Hercule de *Langan,* chanoine de Quimper. Il y avait encore plusieurs autres fondations plus récentes desservies dans l'église.

La *curé* était à la présentation de l'abbaye de Marmoutier.

Curés : Robert *Lebœuf* ; l'amortissement des legs fut réduit « attendu la mendicité dudit curé, » 1370. — Jean *Auberi,* condamné par l'official pour citation illégale de témoins, 1420. — Geoffroy *Pinart,* 1434. — Jean *Hardois,* 1455. — Jean *Fouquerin* ou *Foucouin,* 1460. — Jean *Fortin,* fils du sieur de la Goupillère et fondateur de la chapelle de ce nom, 1477, 1499. Pierre Roesné a le titre de fermier desservant la cure en 1505, 1507. — Guillaume *Beluet,* chanoine du Mans, fit plusieurs fondations à Ballée, et en faveur des confréries du Mans et de Gourdaine, 1532. — Denis *Dugué,* qui vend à Ant. Dugué, valet de chambre du roi, le lieu de la Ronserie, 1552, 1561. — Adam *Séjourné,* † 1563. — Philippe *Boulard,* bachelier en droit canon, 1573, prétendait à la cure de Mézangers (1568, 1576) et fut curateur des enfants d'Olivier Girard et de Perrine de Cervon, † 1608. — Jean *Chapelet,* bachelier en droit canon et civil, et René *Bodin,* aussi gradué, du diocèse de Tours, se font pourvoir en même temps, mars 1606. — François *Dubreuil,* pourvu en outre de la cure de Désertines, 1615. — Jean *Lepelletier,* docteur en théologie, résigne, 1620. — Jean *Guyardel,* du diocèse d'Angers, novembre 1620. — Pierre *Guillot,* permute en 1622. — Franç. *Boutelou,* curé de Durtal, bachelier en droit, 1622, 1630. — Mathurin *Davoust,* 1639, résigne et meurt en 1668. — André *Jouanneaux,* aumônier de M^{gr} de Lectour, chantre de la Trinité de Laval, 6 juin 1668-1678. — Jean *Davazé,* de Laval, 28 août 1678. — Guillaume *Caillerie,* de Sablé, obtint la chapelle de la Goupillère parce que sa cure ne valait que 450 ℔, 1690, † 1707. — Guillaume *Fouin,* du diocèse de Bayeux, 1707, † 31 mai 1708. — Pierre *Renaudeau,* principal du collège de Notre-Dame de Torcé, au refus de Pierre Rayrie, vicaire de Villiers-le-Bel (Paris), 1708, † 1731 ; la cure était desservie depuis quelque temps par G.-J. Meire. — Jacques-Christophe *Gasnier,* du diocèse d'Angers, demeurant au collège du Plessis, à Paris, 1731, † 1767. Firmin *Cavet-Descourmont,* du diocèse d'Amiens, 1767, démissionnaire en 1772. — Jean *Focquereau,* vicaire de Viré, 1772 ; « bon curé, ne manquant pas d'esprit » (notes de l'évêché) ; il n'en prêta pas moins le serment schismatique le 6 février 1791, cessa de tenir les registres paroissiaux le 7 juillet 1792, renonça à ses fonctions sous la Terreur, les reprit en 1795 et mourut sans rétractation aucune en 1798. Pierre-Charles Choltière (V. ce nom), né au Mans, son vicaire, fut aussi son mauvais génie et celui de la paroisse où, dès le début de la Révolution, il remplit les fonctions de maire, « très mince sujet, disent ses supérieurs » ; il avait été

dix ans vicaire de Bonnétable. — Joseph-René *Cosnard,* né à Laval, le 11 juillet 1743, vicaire épiscopal de Villar et de d'Orlodot, curé intrus d'Oisseau dans l'intervalle, fut curé de Ballée, après rétractation, en 1802, et mourut le 20 septembre 1805. — François-Jean *Bourdelet,* curé assermenté de Saint-Martin-du-Bois, se rétracta à Château-Gontier, où il avait demandé, en avril 1795 et le 2 janvier 1796, à exercer le culte dans la chapelle Saint-Joseph, en se conformant aux lois, 1806, † 1807. — *Danguy,* 1807, † 1835. — *Hamon,* 1835, † 1858. — *Plot,* 1858-1871. — *Buttet,* 1871-1876. — *Huzé,* 1876, † 1886. — *Jarnigon,* 1886-1894. — *Bridier,* 1894.

Le *presbytère* situé, dès le XV^e^ s., sur la rue de Bouère et le ruisseau de Commeré, ne fut pas vendu pendant la Révolution ; il vient d'être reconstruit sur le même emplacement.

Prieuré. — L'église était en mains laïques au dernier quart du XI^e^ s., possédée par Hamelin d'Anthenaise (1072-1110) et desservie au titre de simple chapelle par un prêtre nommé Hardouin, qui se fit moine à Marmoutier, et, du consentement de son seigneur, donna aux religieux l'église, les droits de sépulture, la dîme, avec un temporel consistant en terres, bois et prés. Il fallut aussi le consentement d'Hamon d'Estrées. Hamelin d'Anthenaise accorda le sien par la remise d'un bâton que Herbert, dit Bodin, son frère, tenait à la main. Un peu plus tard, sous le comte Élie (1090-1110), Hamelin d'Anthenaise fit remise aux religieux des droits de levage sur tous leurs biens propres, en présence d'Hamelin de Mayenne, de Hugues de Braitel et de Guichard de Bures. Savary d'Anthenaise ordonna que tous ses sujets de Ballée iraient au four banal des moines, 1227, et Hamelin, après les avoir vexés, reconnut l'exemption de leurs terres et de leurs vignes, y compris le clos Beraud nouvellement acquis, 1259. Les commencements du prieuré de Saint-Sulpice furent humbles ; il n'y avait même qu'un seul religieux en 1278. Les religieux finirent cependant par acquérir un domaine qui comprenait le Bois-aux-Moines, la terre du Puits, un fief avec moyenne justice, des rentes sur les grands moulins, et d'autres droits utiles. La maison priorale était attenante à l'église. Urbain Ferrant, titulaire en 1693, permet qu'on ferme la porte qui communique de son prieuré à l'église, à condition qu'on ne passera plus par son jardin pour la procession du dimanche, et qu'il pourra se clore depuis le pignon de l'église. Le prieuré fut vendu natt le 3 mars 1791.

Prieurs : En 1214, *Jean,* fils de Raoul Normand, est dit procureur de Ballée *(procurator domus de Balée) ;* il donne à Marmoutier divers biens dont il se réserve la jouissance sa vie durant. — Le prieur permute, en 1436, pour un prieuré du diocèse de Nantes, nommé *Monasterio-Legium.* — Jean *Goupil,* 1489, 1490. — Jean *Louan,* 1503. — Jean *Depaigne,* 1506. — Laurent *Beriand,* profès de Marmoutier, 1520, † 19 juin 1539. — Jean de *Saint-Liénard,* 1560. — Claude de *Vincy,* permute, 8 juillet 1571 ; ne meurt qu'en 1608. — René *Lucas,* aumônier de Marmoutier, 10 août-10 septembre 1571. — Julien *Cesneau,* seigneur de la Vesquerie (Saulges), 1571-1587. — Émery de la *Chapelle,* fils du seigneur d'Épineu-le-Séguin, 1587-1608. — Noble Marin *Jacquelot,* fils de Jean J. et de Marguerite Nepveu, d'Angers, 1609-1616. — Pierre *Thiberge,* chapelain de la Piqueraie (Saint-Denis-d'Anjou), 1616, 1618. — Charles de la *Jaille,* étudiant au collège de La Flèche, âgé de 13 ans et capable de réciter les heures canoniales, 1618, 1623. — Jacques de la *Jaille,* 1623, 1628. — Urbain de la *Jaille,* âgé de 12 ans, fils d'Urbain de la J., seigneur du Genetay (Morannes), 1629. — Urbain de *Meaulne,* fils d'Urbain de M., seigneur de Rouessé, † 1648. — Antoine de *Girard,* profés de Saint-Florent, de la famille du seigneur de Ballée, 1648, 1676. — Jacques *Bernard,* ou de la *Rivière-Bernard,* religieux de Bellebranche, passé récemment à l'ordre de Saint-Benoît, 1676, évincé, 1678. — Urbain *Ferrand,* fils de n. h. Étienne F., élu d'Angers, et de Judith Cochelin, profès de Saint-Aubin, 1678, 1710. — Jacques-Louis de *Crespy de la Mabillerie,* déjà pourvu de trois autres prieurés, 1711, † à Angers, le 3 décembre 1748. — Jacques-Pierre *Cotelle de la Blandinière* (V. ce nom), 1749, 1789.

Dans le grand *cimetière,* séparé de l'église, sur la route de Préaux, était une grande et vieille chapelle que j'ai vue en ruine, maintenant supprimée. Un bas-relief en bois méritait d'être conservé.

Écoles

Écoles. — Le prieur comptait parmi ses privilèges, au XV^e^ s., le patronage de l'école. Macé Bondonnet, 1560, et René Leduc, 1578, tous deux laïques, tenaient l'école, dont la continuation au XVII^e^ s. est attestée par les fréquentes mentions d'écoliers et qui, au XVIII^e^ s., prenait le titre de collège, jouissant d'un revenu de 60 ℔ en biens-fonds. Choltière s'en fit attribuer la jouissance, le 1^er^ août 1792, et les enfants « de la liberté et de l'égalité de l'école de Ballée » qu'il formait par la lecture de la *Nouvelle Héloïse,* envoyèrent à la Convention une adresse qui fut lue en séance le 10 mars 1793. — L'école actuelle a été reconstruite en 1883 sur devis de 36.691 fr. L'école des filles, fondée en 1833 par M^lle^ Marie-Françoise Noyers-Gennetrie, est dirigée par les sœurs d'Évron, ainsi que la *salle d'asile* construite vers 1860, par emploi d'un legs de M^lle^ Adèle Lespès.

Établissements de charité

Le *bureau de charité* a un budget de 1 650 fr.

Féodalité

Féodalité. — La châtellenie de Ballée relevait de Laval par le château de Bazougers à charge de quinze jours de garde, de Sablé par Bouére, pour une faible partie, et de Sainte-Suzanne pour toute la rive gauche de l'Erve. Il y eut un procès entre les trois suzerains à l'occasion de la vente de 1758 pour déterminer les droits de chacun. Le châtelain de Ballée avait droit de créer des officiers pour exercer sa juridiction ordinaire « avec la cognoissance des grans cas mentionnés par la coustume et toute justice haute, basse et moyenne ; droit de créer notaires et sergents avec sceaux de contrats ; tabellionage, droit de provôté, acquêts, travers et branchère ; foires et marchés, mesure à vin et à blé ; gibet à trois piliers liés par haut et par bas, par dehors et par dedans ; droit de pressoir et four à ban, de vendre ou faire vendre vin en détail pendant quarante jours. » Les taxes imposées sur les différentes marchandises sont longuement énumérées dans une curieuse pancarte. La justice s'exerçait au XVIII^e^ s. par un juge ou bailli, un procureur fiscal et un avocat fiscal ; et, ce qui ne manque pas d'intérêt, les « avocats de ce siège, » firent un règlement, vers 1650, « pour faciliter et abréger l'instruction des causes. » Ils décidaient aussi d'assister à une messe chantée le jour de Monsieur saint Yves, et de faire payer 50 ℔ d'admission aux nouveaux confrères. Le seigneur, qui était tenu à l'entretien des chemins, fut accusé devant le juge du Maine, en 1474, d'avoir converti à son usage certains subsides qu'il levait pour la réparation des *arches sur le grand chemin,* et, en 1756, de l'avoir endommagé en élevant l'*écrille* de son moulin.

Les premiers seigneurs d'Anthenaise le furent aussi de Ballée, comme ils l'étaient de Bouère et de Bazougers, et la suzeraineté de cette dernière châtellenie sur Ballée est apparemment le fait d'un partage dans la famille ou d'une inféodation au bénéfice d'un vassal. Hamelin d'Anthenaise semble agir encore comme seigneur de Ballée en 1259, mais déjà on trouve cités dans des actes concernant Bazougers et Bouère, Yves de Ballée (1103-1125) et Renault de Ballée (1239) ; peut-être n'étaient-ils que des cadets des d'Anthenaise prenant, dès lors, le nom de leur fief. Geoffroy, seigneur de Ballée, chevalier, est mentionné en 1278 et en 1301 ; Guillaume, en 1333. Enfin nous trouvons Guy de Ballée, dernier du nom, mais le plus célèbre, le mieux connu du moins. Écuyer dans la compagnie de Jean de Champagne (Blois, février 1370, v. s.), capitaine d'une compagnie de neuf écuyers, sous le connétable du Guesclin (Pontorson, 27 décembre 1379), puis, sous le commandement de Geoffroy Février, il prit part à toutes les luttes de cette époque. Guillaume d'Orange, Bertrand Rabinard, Guillaume de la Frette, étaient écuyers dans sa compagnie. Le vendredi, veille de Saint-Machabée (?) (juillet 1393), il demande en son testament à être inhumé en l'église au tombeau de ses ancêtres, cent messes et une charité aux jours de son obit, de son service et de son troisième anniversaire, fixe le douaire d'« Agnès Ouvrouine, sa très chère amie et

compagne, » donne ses armes et ses deux chevaux à Jamet Esperon, son neveu. Le nom s'éteignit avec lui. Ses trois sœurs, Marguerite, Jeanne, Perrette, avaient épousé Henri Le Vayer, qui fut seigneur de Ballée, N. Esperon et N. Fouquereau. Depuis lors, et précédemment déjà, les seigneurs de Ballée habitèrent le château de Linières dont la seigneurie fut unie à celle de Ballée. On trouvera à cet article tous les détails qui les concernent. Guy de Ballée dont le cachet se trouve aux Titres scellés de Clairambault portait *fretté de six pièces.* Le sceau des contrats de la cour de Ballée, en 1503-1516, rappelait encore l'alliance des Le Vayer et de la famille de Ballée : au 1 et au 4 une fasce sur champ de…, au 2 et au 3, *ut supra* de Ballée.

Notes historiques

Notes historiques. — Commeré, Méhardoul, Rousson, Pincesmes, sont des noms de localités anciennes. — Les paroissiens payaient leur « appatis » aux Anglais de Sainte-Suzanne, en 1434, en leur fournissant douze pipes de vin de leur crû. Le curé, le 3 septembre de cette année, prenait un sauf-conduit pour se rendre au Mans. — L'épidémie sévissait si vivement, d'octobre à décembre 1639, qu'on n'enregistra même plus les décès trop multipliés. — Les registres paroissiaux de 1690 à 1720 contiennent des notes nombreuses et suivies sur les saisons, les récoltes et les événements. « Il s'est fait un tremblement de terre par deux secousses terribles sur les huit heures du soir, le mardy 6 octobre, » lit-on à la date 1711 ; et à l'année 1716 : « Il a paru, le 17 mars sur les six à sept heures du soir, un demi cercle de feu en l'air du côté du soleil couchant, qui a duré jusqu'à trois ou quatre heures après minuit. » — Les cahiers de 1789 sont nettement révolutionnaires, et cet esprit ne fit que s'accentuer. La garde nationale prête le serment civique dès le 24 mai 1790 sur l'autel de la Patrie, dressé dans les allées du château de Linières, avec discours du curé « aussi vertueux que patriote. » Le pillage des églises, l'arrestation des suspects et surtout des prêtres insermentés, étaient pour les citoyens de Ballée des exploits journaliers. Unis de cœur avec la Convention, ils lui envoient, pour la féliciter, un épileptique nommé Marpayot (juillet 1793). Le maire et sa femme sont tués par les Chouans au mois de juillet 1794 ; depuis lors, le bourg est fortifié ; on achète deux petits canons, pesant trente livres, longs de quinze pouces et d'un pouce de diamètre, que le Département veut, en vain, s'approprier, car « l'incorruptible commune de Ballet » se déclare prête à se soulever pour les conserver. Tous les démocrates, tous les intrus des paroisses voisines viennent se réfugier dans le bourg, dont la population augmente sensiblement, sous la protection des nouveaux remparts et d'un détachement de troupe de ligne. Le bourg, d'ailleurs, était si étroitement serré par les Chouans que les habitants ne pouvaient avoir au dehors aucune communication. « Nous ignorons même les noms de nos ministres, » dit Choltiére dans sa fureur. Le malheureux apostat, malgré toutes les précautions dont il s'entourait, n'en fut pas moins poignardé dans sa maison, le 30 janvier 1799. D'Halancourt, battu à Bouère par Tercier, vint se barricader à Ballée, le 26 août 1799, et fit piller le lendemain les maisons par ses soldats. Comme Bais, Ballée eut son siège et tint mieux contre des forces considérables. Bourmont venait d'évacuer le Mans ; le 19 octobre, il envoie de son quartier général de Bouessay sommation de se rendre et, malgré les observations du général Tercier, ordonne l'attaque en plein midi, contre une population toute entière en armes, appuyée de quatre-vingts chasseurs de la 6^{e} demi-brigade d'infanterie légère, tous solidement retranchés et embusqués à toutes les fenêtres. Le canon des royalistes brise son affut au premier coup ; leur fusillade reste sans effet ; les soldats s'insultent d'un parti à l'autre s'appelant par leur propre nom. Bourmont se retira le premier, un corps de cinq cents Bretons le suivit. Tercier, qui était sur la rive gauche, attendit la nuit pour faire sa retraite au château de Linières. Les assiégés furent fiers de leur succès. Pierre Nicolas, juge de paix, dont la femme, dans cette action comme dans toutes les autres circonstances, avait animé les combattants, adressa au département un rapport où il citait, parmi ceux qui s'étaient distingués, les deux Pageot, Bonneau, réfugiés de la Vendée, et Jean Souprou, chasseur. M. de Guéfontaine, ami de Tercier, fut tué à cette affaire.

Maires

Maires. — Pierre *Choltière,* vicaire, 1790, 1791. — Charles *Haran,* 1793, † 3 ventôse an II. — F. *Goupil,* 19 fructidor an III. — P. *Choltière,* président de la municipalité, pluviôse an IV. — *Lebreton,* 1798, an XII. — *Nourry,* 1821. — *Lebreton,* 1835, 1836. — *Leroux,* 1840. — *Delahaie,* 1850. — *Troussard,* 1855, 1873. — *Lebreton,* 1873, 1876. — *Prodhomme,* 1876, 1879. — *Troussard,* 1897.

Sources et Bibliographie

Reg. par. depuis 1620. — Arch. de la M., L. 239 ; Reg. du directoire. — Arch. nat. F/7, 3 241 ; F/1e, III, Mayenne 8 : KK, 324. — *Mémoires de Tércier,* p. 311. — Etude de Grez-en-B. — Cab. Esnault, Pouillé du XVIe s. — Collect. personnelle. — Chartrier des Chesnais. — Bibl. nat., fds lat. 5 441, 12 642 ; — *Titres scellés de Clairambault,* au mot *Ballée.*

Localités

Pour les localités, voir les art. : *la Buottière, la Buzottière, Chantepie, Linières, la Touche.*